

Commune de
Poisvilliers

Eure-et-Loir

32, rue du Village - 28300 Poisvilliers - Tél : 02 37 22 81 50

Plan Local d'Urbanisme



ANNEXES SANITAIRES NOTICE TECHNIQUE

8.1.1

- ▶ Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 17 novembre 2014
- ▶ Arrêt du projet le 19 juin 2017
- ▶ Dossier soumis à enquête publique du 17 novembre au 19 décembre 2017
- ▶ Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 février 2018

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil municipal du
21 février 2018

approuvant le plan local d'urbanisme
de la commune de Poisvilliers

Le Maire,

PHASE :

Approbation



En Perspective Urbanisme et Aménagement

2 rue des Côtes - 28000 Chartres

TEL : 02 37 30 26 75

courriel : agence@enperspective-urba.com

NOTICE TECHNIQUE

1. L'eau potable

La commune est alimentée par le réseau intercommunautaire de Chartres Métropole. L'alimentation en eau potable sur le territoire de la commune de Poisvilliers est assurée à partir des nappes d'eau souterraines.

La commune de Poisvilliers ne possède plus de captage AEP sur son territoire. Elle est alimentée en eau potable par le captage B2 (0251X0019) situé sur la commune de Berchères-Saint-Germain. Les périmètres de protection, couvrent la partie nord du territoire de Poisvilliers.

2. L'assainissement

La commune ne dispose pas de station d'épuration. Les eaux usées sont traitées par la station de Lèves-Chartres. Quelques habitations situées à l'est du bourg possèdent un assainissement autonome dont une grande majorité n'est pas conforme. En 2017, la commune sera raccordée à la nouvelle station d'épuration de Chartres Métropole, située à la Mare Corbonne à Mainvilliers.

3. La collecte et le traitement des déchets

Chartres Métropole est l'établissement compétent en matière de gestion des déchets. La collecte des déchets ménagers a lieu le jeudi à Poisvilliers.

La collecte des emballages ménagers, déchets verts et verre se fait par apport volontaire dans les conteneurs mis à disposition. La collecte des encombrants se fait deux fois par an.

Le service déchets assure la mise en œuvre de la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, en application de la politique générale définie par Chartres Métropole en matière de gestion des déchets.

Cette mise en œuvre s'inscrit dans le respect de la réglementation en la matière. Les missions du service sont les suivantes :

- collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et apport volontaire,
- tri et valorisation des déchets recyclables,
- traitement par incinération des ordures ménagères résiduelles.

En 2010, sur le territoire de Chartres Métropole, 54 675 tonnes de déchets ont été prises en charges, réparties comme suit :

- Ordures ménagères en apport volontaire : 3460 tonnes
- Ordures ménagères en porte à porte : 24941 tonnes
- Emballages ménagers en apport volontaire : 350 tonnes
- Emballages ménagers en porte à porte : 815 tonnes
- Papiers : 1806 tonnes
- Emballages commerçants : 441 tonnes
- Encombrants (régie) : 878 tonnes
- Encombrants (compagnons du partage) : 220 tonnes
- Déchetteries : 12038 tonnes

- Déchets végétaux en porte à porte : 3067 tonnes
- Verres en apport volontaire : 1886 tonnes
- Cafetiers : 178 tonnes
- Déchets d'activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : 0.8 tonne.

Collecte en apport volontaire :

Les collectes en apport volontaire des déchets recyclables (verre, emballages ménagers, papier) sont assurées par la société VEOLIA PROPLETE, dans le cadre de marchés de prestations de service. Les collectes en apport volontaire des déchets non recyclables sont réalisées par la régie de Chartres métropole.

- Conteneurs aériens : Chartres métropole dispose d'un parc de 174 conteneurs aériens destinés à la récupération du verre ménager (75), des emballages (54) et des journaux-magazines (45).

En 2010, 45 nouveaux conteneurs destinés au tri des papiers sont venus renouveler les anciens modèles.

- Conteneurs enterrés : 10 nouveaux points de tri sélectif (verre, JRM, emballages) ont vu le jour en 2010. Par ailleurs, 44 conteneurs enterrés «ordures ménagères» de gros volumes ont été implantés.

Incinération avec valorisation énergétique :

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées à l'Usine d'incinération de Séresville (Mainvilliers – 28). Cette usine est exploitée par la société ORISANE, en délégation de service public.

En 2010, l'usine a réceptionné 112 111 tonnes de déchets (OM et DIB) dont 28 401 tonnes en provenance de Chartres métropole

L'incinération des déchets permet à l'usine de produire de l'électricité dont une partie est revendue. Elle génère également des résidus que sont les mâchefers et les Refioms (Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères).